

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 12 juin 2025**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Recueil des caractéristiques sociales de la population de la ville de Quimper, de l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS et du CIAS  
Renouvellement du groupement de commande**

—————

**L'observatoire social et urbain est un outil d'analyse du territoire utilisé pour accompagner le pilotage des politiques publiques du territoire. Depuis 2001, les différentes entités du groupement de commande qui constituent l'observatoire disposent des données de l'observatoire pour définir ou affiner différentes politiques publiques. Un groupement de commande a été créé pour mutualiser les besoins d'études des différents partenaires. Le groupement arrivant à échéance, il est proposé de le relancer.**

**\*\*\***

Le contrat de ville de la ville de Quimper a créé en 2001 un observatoire social et urbain. L'objectif des partenaires était de disposer et de partager des éléments de connaissance et d'évolution du territoire de nature à outiller la conduite des politiques publiques dans leur phase de diagnostic, de mise en œuvre ou d'évaluation.

Cet outil a été utilisé dès lors pour répondre à des besoins ponctuels ou réguliers de la ville de Quimper, de l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, du CCAS de la ville de Quimper ou du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale :

- il permet de répondre aux exigences réglementaires, comme c'est le cas avec l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du CCAS et du CIAS, obligation fixée par décret du 21 juin 2016 qui exige de réaliser un ABS dans l'année civile suivant le renouvellement des conseils municipaux ;
- il permet d'élaborer des diagnostics territoriaux dans le cadre du renouvellement des projets sociaux des centres sociaux ;

- il permet d'outiller la mise en œuvre et l'évaluation de différentes politiques publiques, comme la politique jeunesse 16-30 ans, l'évolution de la population scolaire, le suivi du contrat de ville du quartier de Kermoisan, etc.

Le renforcement de la mutualisation des moyens en termes d'analyse et d'observation du territoire entre les quatre entités concernées est, au regard du contexte actuel, d'autant plus nécessaire et judicieux.

Afin de permettre cette mutualisation et de travailler avec des prestataires communs, il s'avère nécessaire de créer un groupement de commande en application de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

Une convention constitutive d'une durée de 8 ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité définira les modalités de fonctionnement du groupement de commande.

La commune de Quimper assurera les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, la commune de Quimper sera chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics ainsi que d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Chaque membre du groupement s'engagera à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe, et s'assurera de la bonne exécution du ou des marchés publics.

La commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de constituer un groupement de commande avec la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de la ville de Quimper pour la réalisation de prestations de recueil des caractéristiques sociales de la population en lien avec l'observatoire social et urbain ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.